

RAPPORT D'ACTIVITÉ

sur le prix & la qualité du service public
d'élimination des déchets

TRANSFERT



TRI



COMPOSTAGE



STOCKAGE



2018

SOMMAIRE

PRÉSENTATION 4 - 9

Le service public de traitement des déchets ménagers
 Un fonctionnement démocratique
 Les adhérents
 Evènements marquants 2018
 Chiffres clés 2018
 Évolution des tonnages de déchets ménagers traités par Valor'Aisne
 Localisation des sites de traitement de Valor'Aisne
 Le processus de traitement

LA PRÉVENTION ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 10 - 11

Prévention des déchets
 Visites des centres de tri
 Actions de sensibilisation
 Engagement en faveur de l'économie circulaire
 Reprise du réseau TechniCom
 Partenariat avec des établissements scolaires

LE TRI 12 - 14

La collecte par les intercommunalités
 Un maillage de centres de tri
 Comparaison nationale
 Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain
 Le centre de tri d'Urvillers
 Les performances de tri des papiers et emballages hors verre
 La valorisation matière
 Les bénéfices du recyclage

LE COMPOSTAGE 15

Le compostage des déchets organiques
 L'installation de compostage de Laon-Leuilly
 L'installation de compostage de Pommiers
 Les débouchés pour le compost

LES DÉCHETTERIES 16 - 18

Gestion des déchets
 Organisation
 Un réseau de 42 déchetteries
 Répartition des compétences
 Bilan 2018
 La mutualisation
 Gestion des filières REP

LE TRANSFERT 19

Le transfert des déchets
 Les tonnages transférés

LE STOCKAGE 20 - 21

L'élimination des déchets résiduels
 L'EcoCentre la Tuilerie
 Valorisation de l'énergie produite sur l'EcoCentre
 La quantité de déchets résiduels
 Comparaison nationale
 Indice de réduction de la quantité des déchets enfouis

PROJETS 22 - 23

EcoCentre à Grisolles
 Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr)
 Organisation d'un évènement pour mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de l'économie circulaire et des nouveaux modèles économiques
 Accompagnement de 15 entreprises du territoire
 Signature d'une convention de partenariat avec l'usine SAICA PAPER
 Extension des consignes de tri
 Initiation d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

LES RESSOURCES HUMAINES 24 - 25

L'équipe
 Contrats aidés

LES FINANCES 26 - 27

Les dépenses
 Les recettes
 Mode de calcul de la contribution
 Indicateurs financiers

ÉDITO

L'année 2018 a été marquée par l'achèvement des travaux et l'ouverture du nouveau centre de transfert de Villeneuve Saint-Germain au mois de mars. Véritable outil au service d'une diminution de l'impact environnemental de notre activité et de l'optimisation des coûts, cet équipement d'une capacité de 32 000 t/an vient compléter le maillage départemental en centres de transfert.

Autre dossier essentiel mené tout au long de cette dernière année : la réalisation des études préalables à la mise en œuvre des extensions de consignes de tri sur le territoire.

L'ensemble des investigations menées a conduit à prendre la décision de candidater au prochain appel à projets de CITEO, conjointement avec nos 14 collectivités adhérentes.

En parallèle, Valor'Aisne s'est engagé dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire avec l'ADEME, affirmant ainsi son engagement à tendre vers le développement et la synergie d'une dynamique territoriale basée sur une économie circulaire, sociale et solidaire.

Ce projet a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques et de se diriger vers une économie différente prônant une consommation sobre, des produits avec une durée de vie plus longue, la limitation des gaspillages et les déchets comme nouvelles ressources.

Le premier comité de pilotage a permis de réunir l'ensemble des partenaires et de leur présenter le programme d'actions défini, riche des différentes rencontres.

ERIC DELHAYE,
Président de Valor'Aisne



Avec la parution de la nouvelle loi de Finances et les hausses de TGAP prévues et annoncées, c'est une année de réflexion qui nous attend en 2019 sur les solutions de traitement des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets afin de trouver le meilleur compromis entre les aspects environnementaux, techniques, économiques et sociaux.

2018, une année charnière dans la construction des nouveaux projets

PRÉSENTATION

Le service public de traitement des déchets ménagers

Créé le 1^{er} janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, Valor'Aisne, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage et stockage. Au 31 décembre 2018, il couvre 96% de la population totale de l'Aisne, soit environ 531 000 habitants.

Un fonctionnement démocratique

Les collectivités qui adhèrent à Valor'Aisne transfèrent leur compétence de traitement des déchets ménagers, la compétence collecte est conservée. Des délégués élus dans chaque collectivité se réunissent périodiquement en Comité Syndical pour examiner les projets et établir les grandes orientations à suivre.

Président

ERIC
DELHAYE

Comité Syndical

Instance décisionnaire des 15 collectivités membres
67 délégués titulaires et 67 suppléants
5 réunions en 2018

Bureau

Préparation des réunions du Comité Syndical
12 membres dont 6 vice-présidents
8 réunions en 2018

6 commissions

Commission Valorisation Matière et Organique

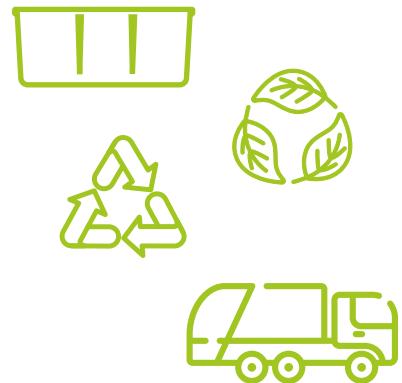
Commission Transfert

Commission EcoCentre

Commission Prévention - Communication

Commission Traitement des déchets résiduels

Commission Finances - Prospective





Les adhérents

Au 31 décembre 2018, 15 collectivités territoriales sont regroupées au sein de Valor'Aisne :

- 9 Communautés de Communes,
- 4 Communautés d'Agglomération,
- 1 Syndicat mixte,
- Le Conseil Départemental de l'Aisne.

CC : Communauté de Communes
CA : Communauté d'Agglomération

□ : Territoires couverts par Valor'Aisne
■ : CC n'adhérant pas à Valor'Aisne

Évènements marquants 2018

JANVIER

- Vœux du président sur le centre de tri d'Urvillers.
- Organisation de formations mutualisées sur la thématique « Réception et identification des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans une déchetterie ».

FÉVRIER

Transmission du rapport d'un hydrogéologue agréé sur les effets de l'EcoCentre sur les eaux souterraines et superficielles (présenté en CSS en janvier).

MARS

- Signature officielle du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire entre l'ADEME et Valor'Aisne.
- Présentation en commission tri des résultats relatifs à la phase 3 de l'étude territoriale préalable à la mise en place des extensions de consignes de tri.

AVRIL

- Délibération du Comité Syndical autorisant une gestion mutualisée du contrat CITEO pour le compte des collectivités adhérentes volontaires.
- Gestion opérationnelle de la convention avec ESR pour la gestion des DEEE.

MAI

Inauguration du nouveau centre de transfert de Villeneuve-Saint-Germain.

JUIN

- Sensibilisation au tri des jeunes du District Aisne Football lors de deux journées.
- Restitution de l'étude sur la mise en place d'un service de transport pour les flux de déchetteries.
- Réflexion sur le pré-traitement des OMr au niveau départemental et l'avenir du site de Grisolles en commission EcoCentre.

JUILLET

Déploiement d'un plan d'actions pour la gestion des odeurs à l'EcoCentre et création d'un jury de nez avec formation initiale de ses membres.

SEPTEMBRE

Lancement d'un appel à projets à destination des élèves du cycle 3 visant à concevoir et mettre en œuvre un projet sur la thématique des déchets (réduire, réutiliser et recycler).

OCTOBRE

Décision en Bureau Syndical de reprendre la réflexion concernant le transport des flux de déchetteries jusqu'aux exutoires de traitement à la prochaine mandature.

NOVEMBRE

- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets - Organisation d'un forum Zéro Déchet à destination du grand public en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- Présentation des réflexions sur l'organisation et le traitement des emballages recyclables et des papiers sur le territoire de Valor'Aisne à la suite de l'étude territoriale.

DÉCEMBRE

- Valor'Aisne en fête.
- Décision de candidater au passage en extension de consignes de tri lors de la phase 2 de l'appel à projets CITEO.
- Attribution d'un marché au groupement ECOVALOR - SMIAA pour le traitement par incinération avec valorisation énergétique de 34 000 tonnes d'OMr et de refus de tri à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Mise à jour de la partie consacrée à l'EcoCentre sur le site internet de Valor'Aisne.

Chiffres clés 2018

277 668

TONNES

de déchets ménagers traitées par le syndicat dont :



154 076

TONNES

collectées en porte-à-porte

123 592

TONNES

collectées en déchetteries

58 262

TONNES

en valorisation matière



40 943

TONNES

en valorisation organique



165 417

TONNES

stockées

138

AGENTS permanents



15

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES adhérentes



1 966

VISITEURS

sur nos installations



45,57€^{HT}

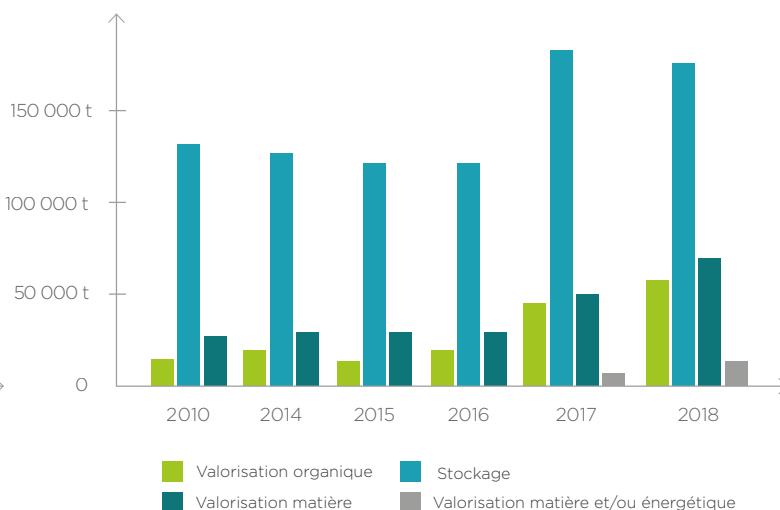
EN MOYENNE / PAR HABITANT pour le traitement des déchets ménagers



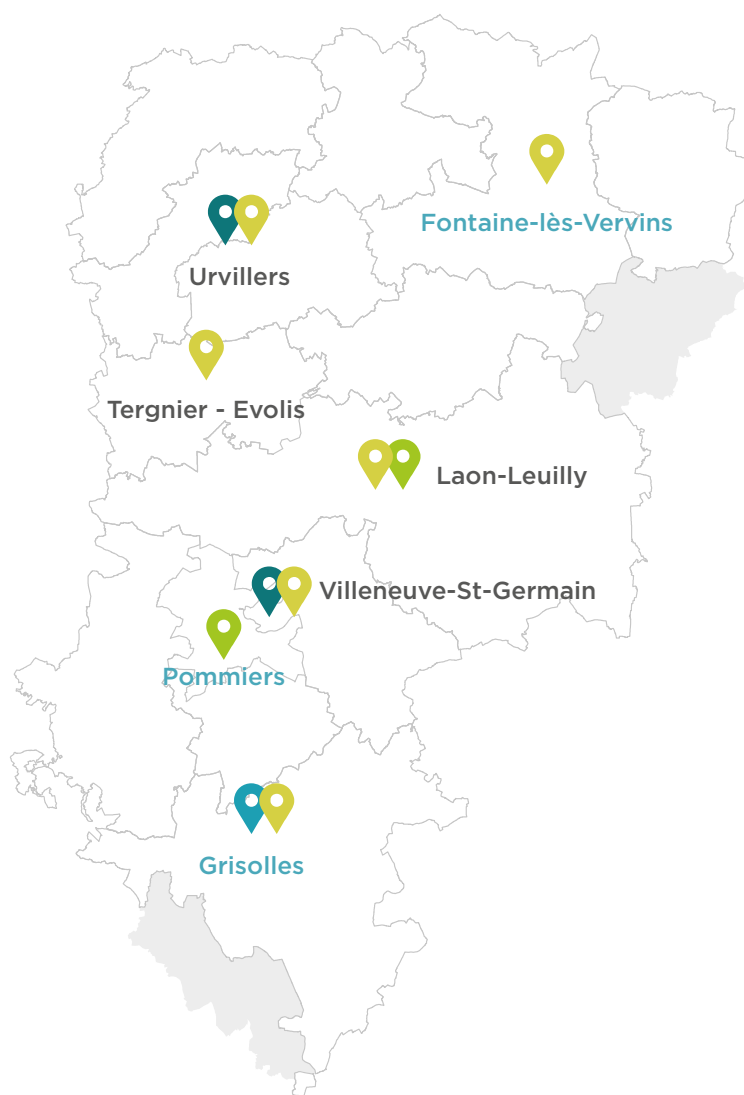
Évolution des tonnages de déchets ménagers triés, compostés et stockés par Valor'Aisne (hors Déchets d'Activités Économiques)



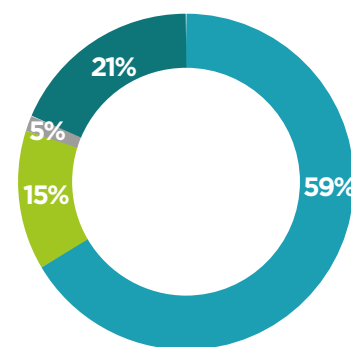
Évolution 2010-2018 des modes de traitement



Localisation des sites de traitement de Valor'Aisne



Répartition des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés



Legend for donut chart: Valorisation organique (green), Valorisation matière (dark blue), Stockage (blue), Valorisation matière et/ou énergétique (grey).

En 2018, les tonnages de déchets traités par le Syndicat ont augmenté de 2%. Les quantités de déchets envoyés en installation de stockage ont diminué tandis que la part de déchets recyclables collectés a augmenté.

XXX : Équipement public exploité par Valor'Aisne.

XXX : Équipement public exploité par un prestataire privé.



: Compostage



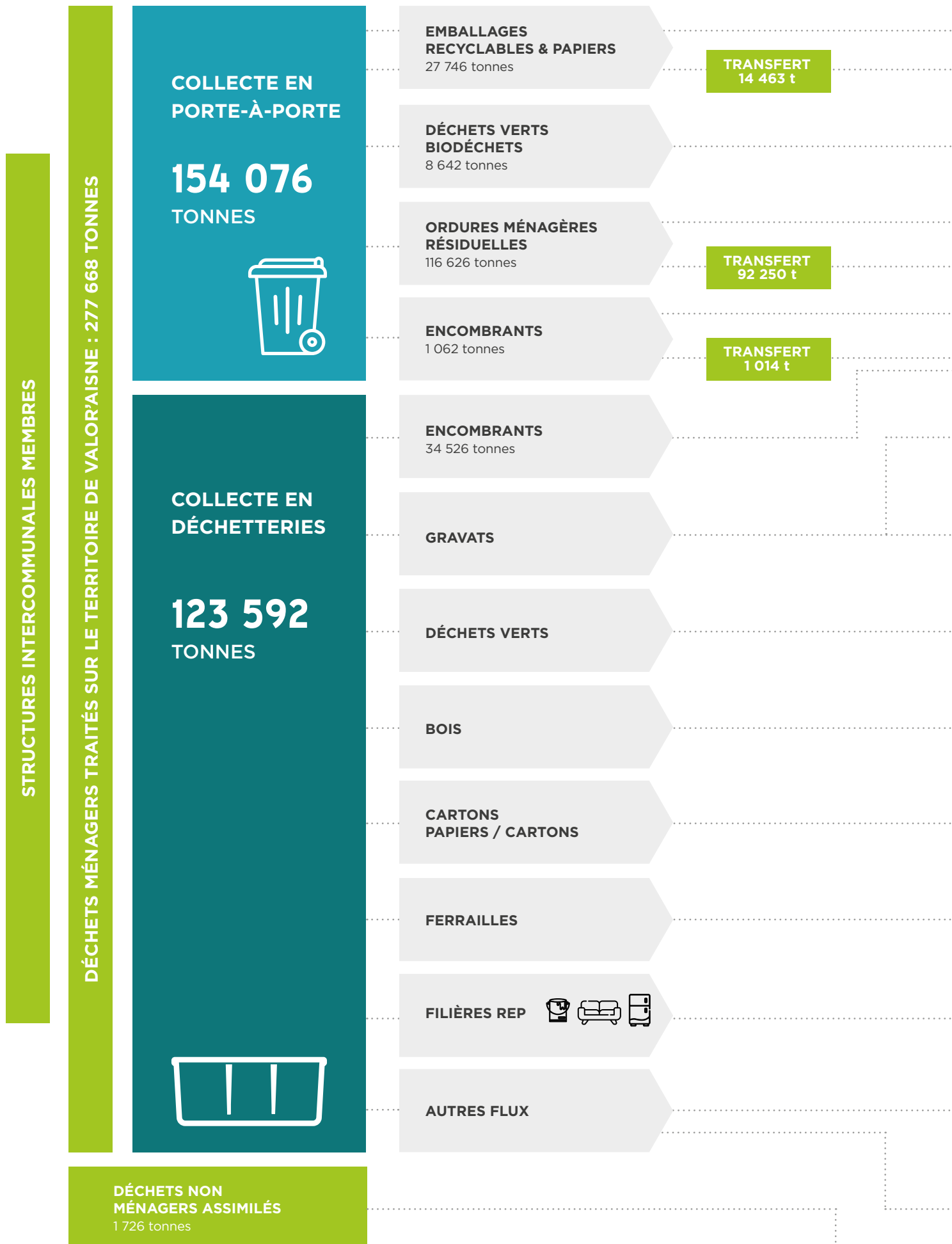
: Transfert

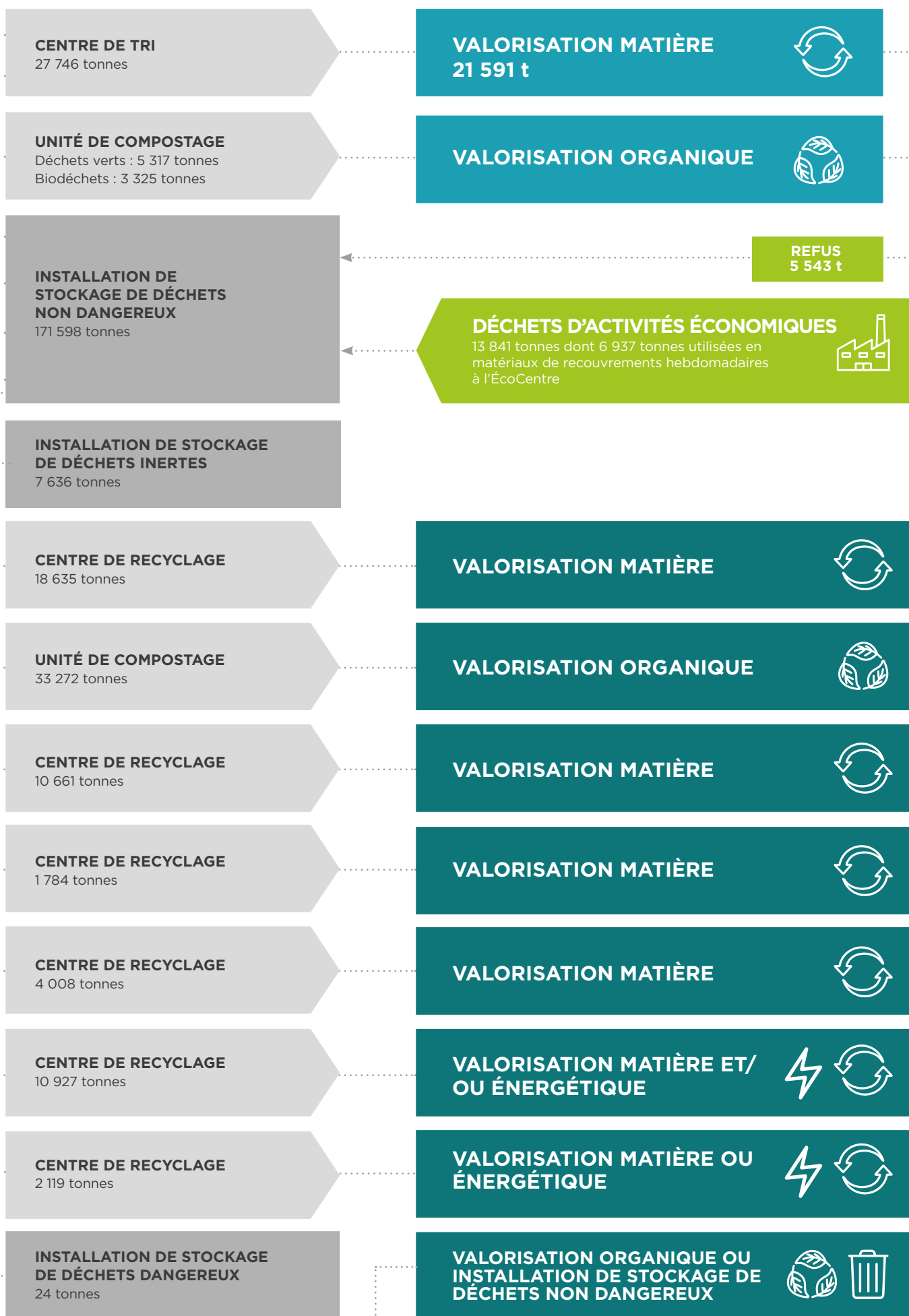


: Stockage



: Tri





LA PRÉVENTION ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », voilà la meilleure définition de ce qu'est la prévention des déchets également appelée la réduction des déchets, plus parlant pour le grand public.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 impose aux collectivités en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets de mettre en place des politiques de réduction de la production de déchets. Collectivement, l'objectif est de diminuer les tonnages de déchets ménagers de 10% entre 2010 et 2020.

Lors de diverses manifestations et lors des visites organisées sur ses installations de traitement, Valor'Aisne sensibilise le grand public à la prévention des déchets.

Actions de sensibilisation

Pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), Valor'Aisne et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ont co-organisé un forum sur la thématique du Zéro Déchet avec comme programme : conférences, témoignages et ateliers pratiques (fabrication de lessive, cosmétiques, tawashi...). Une centaine de personnes ont participé à cet évènement.

Les journées des jeunes footballeurs, organisées par le District Aisne Football ont également été des vecteurs importants de communication. Environ 850 enfants ont participé aux relais du tri animés par des agents de Valor'Aisne à Villers-Cotterêts, Moÿ-de-l'Aisne et Vic-sur-Aisne.



Visites des centres de tri

Les visites des centres de tri de Villeneuve-Saint-Germain et d'Urvillers sont gratuites et organisées sur réservation. En 2018, le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain a accueilli 136 visiteurs. A Urvillers, 1 187 élèves ont été reçus ainsi que 600 adultes, soit un total de 1 787 visiteurs (+ 64% par rapport à 2017). Grâce à la qualité du parcours pédagogique de la galerie d'Urvillers, les visites sont réalisées dans d'excellentes conditions et les visiteurs peuvent appréhender toutes les étapes du tri.

Ces visites sont importantes pour sensibiliser tous les usagers à l'importance du respect des consignes de tri.

Les demandes de visites sont à adresser à visites@valoraisne.fr

Les visites au centre de tri d'Urvillers ont progressé de 64% par rapport à 2017



Engagement en faveur de l'Economie Circulaire

Depuis Janvier 2018, Valor'Aisne s'est engagé aux côtés de l'ADEME dans un programme d'actions trisannuel visant à développer l'économie circulaire sur le territoire axonais : le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Ce projet, basé sur une approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits, a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs économiques (biens/services) et de changer les comportements de consommation des acteurs (citoyens et acteurs économiques) afin de limiter la consommation de ressources, de réduire les impacts sur l'environnement en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

L'année 2018, première année du Contrat d'Objectifs, a été marquée par la rencontre d'une quarantaine d'acteurs du territoire, permettant l'identification de dynamiques locales, de projets prometteurs et des secteurs à enjeux stratégiques. Riche de ces échanges, un programme d'actions prévisionnel a été construit et présenté lors du premier comité de pilotage du projet qui s'est tenu le 2 octobre à Laon.



Reprise du réseau TechniCom

Le réseau TechniCom rassemble les techniciens et chargés de communication des collectivités adhérentes à Valor'Aisne. Il permet d'aborder et d'échanger autour de diverses thématiques en lien avec la prévention des déchets, leur gestion ou l'économie circulaire.

Moins réuni en 2017, le réseau TechniCom a véritablement repris ses droits cette année avec 5 temps d'échanges organisés.

Partenariats avec des établissements scolaires

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de nouveaux partenariats avec des établissements scolaires :

- Lancement d'un appel à projets à destination des classes de cycle 3 du territoire sur la thématique du développement durable,
- Accompagnement d'un groupe d'élèves de 4^{ème} sur un projet d'amélioration de la valorisation et de la réutilisation des textiles à travers un projet de Mini-Entreprise,
- Réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets de 5 établissements publics en partenariat avec 5 étudiants de l'Université de Reims Champagne-Ardenne dans le but de réduire la part de déchets destinée au stockage et d'améliorer la valorisation des déchets.



LE TRI

Faire des déchets une ressource

Une partie des déchets issus de la consommation courante est recyclable. Pour entrer dans un processus de recyclage, ils doivent être collectés séparément des déchets résiduels. Le premier geste commence dans les foyers axonais qui trient leurs emballages et leurs papiers grâce aux sacs ou bacs de collecte mis à disposition par leur EPCI de collecte. Après avoir été collectés par ces derniers, les déchets recyclables sont dirigés vers des centres de tri. A l'intérieur de ces centres, tous les matériaux sont séparés par type : les papiers, les emballages en carton, les emballages plastiques, les briques alimentaires, les emballages en acier et en aluminium. Mis en balles, ces déchets retrouvent une seconde vie en tant que matière première secondaire qui sera incorporée dans de nouveaux objets du quotidien : pulls polaires, intérieurs de voiture, outillages, emballages...

La collecte par les intercommunalités

La collecte est assurée dans l'Aisne par les communautés de communes ou d'agglomération et un syndicat mixte.

Ces structures de collecte offrent aux usagers des outils de pré-collecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire) pour leur permettre de trier des déchets recyclables. La collecte en bac est majoritairement utilisée dans le département.



Un maillage de centres de tri

Valor'Aisne exploite deux centres de tri en régie, celui de Villeneuve-Saint-Germain et celui d'Urvillers.



Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2013) montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 48 kg/habitant/an. La moyenne picarde est de 47 kg/habitant/an pour l'année 2013.

Année	Ratio Valor'Aisne (kg/habitant traité)
2010	51,3
2018	52,8

Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain

Ce centre de tri créé par le SIVOM de la région de Soissons auquel a succédé la Communauté d'Agglomération du Soissonnais en 2000, a été mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par effet d'adhésion au Syndicat. Ce site a subi en 2007 une extension et des modernisations pour accueillir les déchets recyclables des collectivités du sud de l'Aisne. Il est dimensionné pour traiter environ 10 000 tonnes par an en deux postes. 6 689 tonnes y ont été traitées en 2018, en 1 poste.

Le centre de tri d'Urville

Ce site a ouvert fin mars 2015 avec une équipe de tri. Après une période de réglages, le centre est passé à une organisation avec deux équipes le 31 août pour atteindre fin 2015 un fonctionnement courant. D'une capacité de 28 000 tonnes, il accueille les déchets recyclables de près de 400 000 habitants et a traité 21 187 tonnes en 2018. 75 personnes y travaillent.

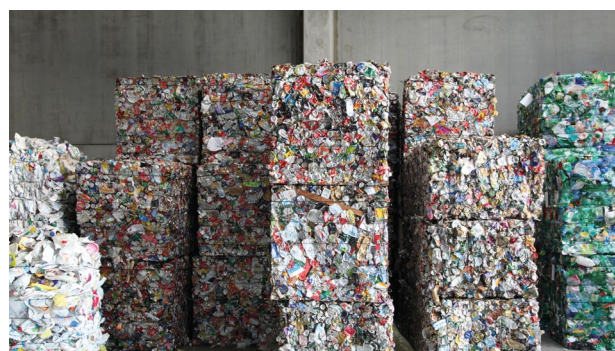
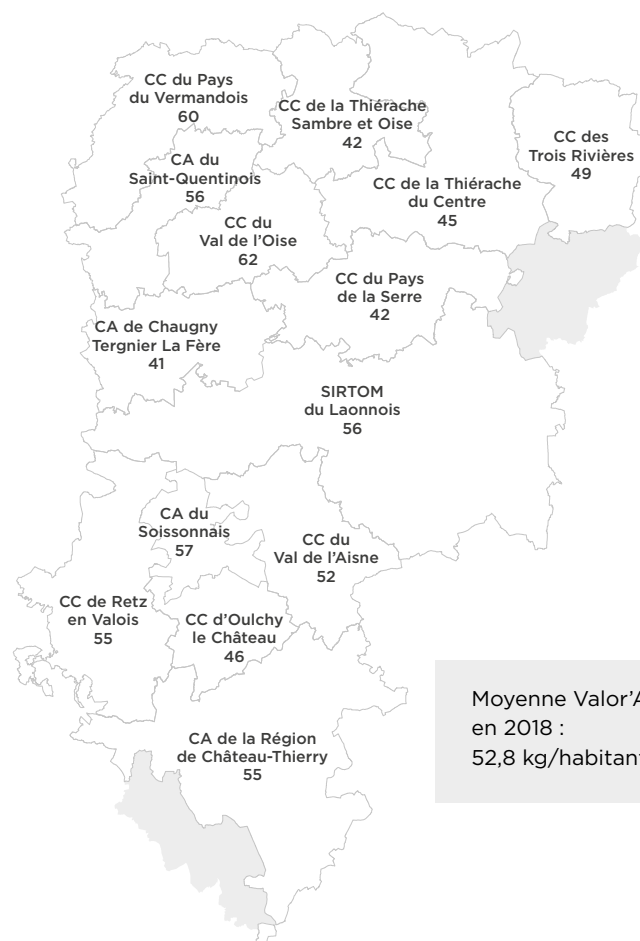
Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'en réduire la pénibilité : traitement acoustique de la cabine de tri, installation de ventilations individuelles pour préserver les agents de la poussière et des germes pathogènes. La lumière naturelle a par ailleurs été privilégiée.



Les performances de tri des papiers et emballages hors verre

La performance de tri moyenne sur le périmètre de Valor'Aisne a augmenté depuis 2010, pour atteindre 52,8 kg/habitant/an en 2018. Elle varie cependant selon les collectivités : de 41 à 62 kg/habitant et est stable par rapport à 2017 (+ 0,1%).

Les déchets collectés séparément qui arrivent en centre de tri ne sont pas tous recyclables, il y a des erreurs de tri que l'on appelle des refus. Ces refus sont séparés pour être envoyés en stockage. Cela représente un coût de traitement significatif (environ 3 euros par habitant en 2016).



















La valorisation matière

Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers une usine de recyclage pour une valorisation matière.

Selon les matériaux, les processus diffèrent :

- **Les aciers et les aluminiums** sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.
- Dans les centres de tri, **les bouteilles et les flacons** en plastique sont séparés par type de plastique, les PET (transparents) et les PEHD (opaques), car ces deux types de plastique se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET ou en PEHD, dans les centres de recyclage les bouteilles et flacons sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets.
- **Les vieux papiers** sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.
- **Pour les cartons et cartonnettes**, la technique de recyclage est la même que celle du papier.
- **Les briques alimentaires** sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.

Les bénéfices du recyclage

Matériaux	Tonnages	Repreneurs	Devenir
 ACIER	1 222	Suez	Produits en acier 
 ALUMINIUM	91	Suez	Pièces en aluminium 
 BRIQUES ALIMENTAIRES	311	Lucart	Papier d'hygiène et domestique 
 CARTONS CARTONNETTES	5 920	Saica, RDV et Cotrev	Cartons 
 PLASTIQUES PET	2 206	Valorplast, Veolia	Produits en plastique 
 PLASTIQUES PEHD	765	Valorplast, Veolia	Produits en plastique 
 PAPIERS	7 402	UPM La Chapelle Darblay	Papiers recyclés 
 GROS DE MAGASIN	4 344	Saica, RDV et Cotrev	Cartons 

LE COMPOSTAGE

Le compostage des déchets organiques

Le compostage est un processus biologique, les matières organiques se décomposent via l'action de micro-organismes (bactéries, champignons,...) et de macro-organismes (lombrics, insectes,...) pour être transformées en amendement organique stabilisé. Les matières organiques biodégradables sont les déchets verts (tontes de gazons, tailles de haies, feuilles...) et les biodéchets constitués des déchets putrescibles comme les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, le marc de café... Le compost produit a une valeur agronomique intéressante pour les sols. Il peut être utilisé pour le potager, la pelouse, etc., chez les particuliers et dans les champs par les agriculteurs.

Valor'Aisne exploite deux plateformes de compostage, une en régie à Leully, près de Laon et l'autre en prestation à Pommiers, près de Soissons. Pour traiter l'ensemble des déchets organiques collectés en porte-à-porte ou en déchetteries par les collectivités adhérentes, Valor'Aisne travaille avec des sites à proximité du département. Les tonnages de déchets verts traités ont augmenté de 8 % par rapport à 2017.

42 532 tonnes ont été compostées en 2018 dont 25 % sur les sites de Valor'Aisne.

L'installation de compostage de Laon-Leully

La plateforme de compostage de Laon est autorisée pour traiter 8 000 tonnes de déchets par an. Elle accueille une partie des déchets végétaux et des biodéchets du SIRTOM du Laonnois et mobilise 2 agents. 5 713 tonnes ont été compostées en 2018.



L'installation de compostage de Pommiers

Le centre de compostage de Pommiers est piloté par Valor'Aisne et exploité en coordination avec deux entreprises prestataires Veolia et Sovalen. Il ne traite que les déchets végétaux qui sont broyés par campagne et criblés (depuis juillet 2015). 4 895 tonnes issues du territoire de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais ont été compostées en 2018.



Les débouchés pour le compost



• La valorisation agricole

Les composts issus des deux sites de Valor'Aisne sont analysés par lot. Ils sont conformes à la norme française sur les amendements organiques (NF U44-051) et/ou sur les supports de culture (NF U44-551) et peuvent donc être utilisés en agriculture.

• Le service aux habitants

Une partie du compost produit à Laon est mise à disposition des habitants dans les déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

LES DÉCHETTERIES

Gestion des déchetteries

Pour répondre aux besoins de certaines collectivités adhérentes qui le demandaient, pour résoudre certaines iniquités qui existaient et pour exercer pleinement sa compétence, Valor'Aisne a pris en charge le traitement des déchets issus des déchetteries depuis le 1^{er} janvier 2017.

Après une première année de gestion et de déploiement du service Déchetteries, l'année 2018 a été l'occasion de mener une étude visant à assurer le transport des flux de déchetteries de nos adhérents jusqu'aux exutoires de traitement.

Plusieurs scénarios pour la mise en place de ce service intégrant la mise à disposition des contenants et des bennes, le transit, le transfert et le compactage des bennes ont été proposés en Comité de Pilotage jusque juin 2018.

Lors de la présentation en Bureau Syndical en octobre, les élus de Valor'Aisne ont souhaité reporter les réflexions autour de ce projet à la prochaine mandature.

Un réseau de 42 déchetteries



Organisation

COMPÉTENCE COLLECTIVITÉ



DÉCHETTERIE

Accueil et orientation des usagers,
Choix des flux acceptés,
Conditions d'accès (particuliers,
professionnels, tarifs, horaires...).



TRANSPORT

Acheminement des bennes /
contenants vers les exutoires de
traitement (et transfert éventuel)

COMPÉTENCE VALOR' AISNE



TRAITEMENT

Valorisation matière,
organique et énergétique,
Élimination.

Bilan 2018

Flux de déchets	Nombre de déchetteries collectant le flux	Mode de traitement	Localisation des sites de traitement (par département)	Quantités collectées en 2018 (en t)	Coût de traitement mutualisé (en €/HT/t)	Evolution des coûts (2018/2017)
Déchets Verts	42	Valorisation organique	02, 59, 60 et 80	33 272	23,5	-3%
Gravats	42	Valorisation en matériaux de voiries ou stockage	02 et 59	26 271	1,5	-46%
Encombrants	42	Stockage	02, 59, 60, 77 et 80	34 526	74	-1%
Bois	40	Valorisation matière	02, 51, 59, 60, 77 et 80	10 661	32,5	3%
DDS Hors filière REP	42	Valorisation matière et/ou énergétique	02, 59, 60, 62 et 91	378	de 340 à 1280 selon la catégorie de DDS	
Huiles de Vidange	42	Valorisation matière	51, 60 et 62	175	60	-43%
Huiles Alimentaires	42	Valorisation matière	51, 60, 62, 91 et Belgique	20	12	-55%
Plâtre	21	Valorisation matière	02, 51 et 59	955	54	0%
Amiante	1	Stockage	80	24	100	0%
Autres	Variable	Valorisation matière	Suivant type de flux à traiter	547	Suivant type de flux à traiter	

Flux de déchets	Nombre de déchetteries collectant le flux	Mode de traitement	Localisation des sites de traitement (par département)	Quantités collectées en 2018 (en t)	Recette plancher de valorisation (en €/HT/t)	Evolution des recettes (2018/2017)
Ferrailles	42	Valorisation matière	02, 59, 60 et 80	4 008	107	93%
Cartons, papiers-cartons, papiers	42	Valorisation matière	02, 59 et 60	1 784	De 55 à 61	
Batteries	42	Valorisation matière	02, 59, 60, 80 et 91	45	353	73%

Filières volontaires gratuites

Radiographies, cartouches d'encre, capsules de machines à café	38	Valorisation matière	13, 59, 60, 80 et 91			
	40		44, 51, 69 et 89			
	28		69			

Filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)	Nombre de déchetteries collectant le flux	Mode de traitement	Eco-Organisme agréé	Localisation des sites de traitement (par département)	Quantités collectées (en t)	Modalités financières
DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement	39	Valorisation matière et énergétique	Eco-Mobilier	80	7 020	Gestion par la filière et/ou soutien financier selon le fonctionnement de la REP
DDS Déchets Diffus Spécifiques	39	Valorisation matière et énergétique	Eco-DDS	60	432	
Pneus	38	Valorisation matière et énergétique	Aliapur	60	308	
Lampes et Néons	42	Valorisation matière	Ocad3e / Recylum	80	12	
Piles et Accumulateurs	42	Valorisation matière	Corepile	60	25	
DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	20	Valorisation énergétique	DASTRI	59	4	
DEEE Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	42	Valorisation matière et énergétique	Ocad3e / Eco-Systèmes	59 et 95	3 126	

La mutualisation

Sur le plan financier, la reprise progressive de l'ensemble des marchés de traitement à l'échelle du Syndicat aura permis d'obtenir une diminution des coûts mutualisés de traitement sur la quasi-totalité des flux ainsi qu'une hausse des recettes plancher de valorisation.



Gestion des filières REP



Depuis avril 2018, Valor'Aisne assure pour le compte de ses collectivités adhérentes la gestion opérationnelle de la convention avec ERS (Éco-Systèmes et Réylum) pour la gestion des DEEE (demande d'enlèvements en déchetteries et échanges avec l'éco-organisme et ses opérateurs).

Parallèlement, le déploiement des bennes et contenants de collecte pour les déchets d'éléments d'ameublement et les déchets diffus spécifiques s'est poursuivi tout au long de l'année pour atteindre un taux d'équipement de 93% des déchetteries du territoire. Fin 2018, les déchetteries non équipées sont celles qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas l'être.

LE TRANSFERT

Le transfert des déchets

Le principe est simple, il s'agit de limiter le déplacement des camions de collecte (capacité de 9 tonnes d'OMr en moyenne) en vidant leur chargement dans de plus grands camions (capacité de 25 tonnes d'OMr en moyenne). Les centres de transfert sont donc positionnés entre la production des déchets (collectivités) et les sites de traitement lorsque ceux-ci sont éloignés.

Les chargements des camions de collecte sont séparés en fonction des flux (OMr, recyclables, déchets végétaux, encombrants) afin d'être acheminés vers l'unité de traitement appropriée. Les quais de transfert maillent l'ensemble du département. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales. En 2018, 6 sites de transfert ont été utilisés.

Le centre de transfert de Villeneuve Saint-Germain, ouvert en mars 2018, peut accueillir jusqu'à 32 000 tonnes de déchets résiduels par an. Il contribue à compléter le maillage départemental en quais publics de transfert.



Les tonnages transférés

En 2018, ont bénéficié du transfert :

- 52% des déchets triés, soit 14 463 tonnes,
- 82% des déchets stockés (OMr et encombrants), soit 96 264 tonnes.



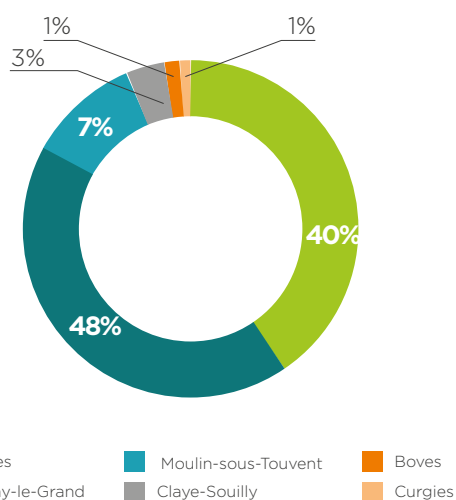
LE STOCKAGE

L'élimination des déchets résiduels

Les déchets non recyclables sont appelés les ordures ménagères résiduelles (OMr). Dans l'Aisne, leur élimination est effectuée dans des Installations de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD).

Outre les OMr, les refus de tri et de compostage ainsi que les encombrants collectés en porte-à-porte et en déchetteries sont également dirigés vers cette filière de traitement. Valor'Aisne utilise son site situé à Grisolles, l'EcoCentre La Tuilerie (géré en prestation par Valnor) et a recours à plusieurs sites privés.

Répartition des tonnages enfouis en 2018



Grisolles (O2) Hors DAE et déchets inertes	62 789 t	40%
Flavigny-le-Grand (O2)	75 964 t	48%
Moulin-sous-Touvent (60)	4 615 t	3%
Boves (80)	11 795 t	7%
Claye-Souilly (77)	1 824 t	1%
Curgies (59)	2 050 t	1%
159 037 t		



La production moyenne
d'ordures ménagères
résiduelles est stable par
rapport à 2017

L'EcoCentre la Tuilerie

Ouvert depuis 2010, l'EcoCentre la Tuilerie à Grisolles accueille les déchets ménagers de la moitié du département. Une partie des déchets réceptionnés sont des déchets recyclables qui sont transférés de Grisolles à Villeneuve-Saint-Germain. Les déchets résiduels à savoir OMr, refus, encombrants et déchets d'activités économiques (DAE) sont stockés dans des alvéoles. Celles-ci sont étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Les alvéoles sont dimensionnées pour accueillir 80 000 tonnes de déchets soit l'équivalent d'une année d'exploitation. 67 799 tonnes ont été enfouies en 2018, DAE compris. En supplément, 6 937 tonnes de déchets issus de l'industrie papetière ont été utilisées cette année pour réaliser les couvertures hebdomadaires sur l'alvéole en cours d'exploitation à l'EcoCentre. Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz. En 2018, une cartographie des émissions diffuses a permis d'en vérifier l'efficacité pour limiter les échanges avec l'atmosphère.



Valorisation de l'énergie produite sur l'EcoCentre

Le biogaz produit par les déchets en décomposition et récupéré via des canalisations alimente un moteur de type groupe électrogène depuis septembre 2014. Auparavant, une chaudière avait été mise en place fin 2011. Elle était utilisée pour réchauffer les lixiviats et maintenir l'activité bactérienne du bassin de stockage notamment en hiver. Elle apportait par ailleurs la chaleur nécessaire à l'installation d'évaporation Cogébiome.

Désormais, c'est essentiellement le moteur de production électrique qui assure cette fonction, par cogénération (productions conjointes d'électricité et de chaleur). En parallèle, 2 291 MWh électriques ont été fournis au réseau EDF, soit l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité de près de 500 foyers.

Indice de réduction de la quantité des déchets enfouis

Cet indice est un indicateur technique relatif au traitement des déchets calculé conformément au décret n°2015-1827. Il permet d'évaluer la réduction de la quantité de déchets enfouis par rapport à l'année 2010. En 2018, il est de 89,4 soit une diminution de 11 %.

La quantité de déchets résiduels

21

La production d'ordures ménagères résiduelles moyenne est de 226 kg/habitant en 2018. Les ratios d'OMr varient de 150 à 269 kg/habitant suivant les collectivités.

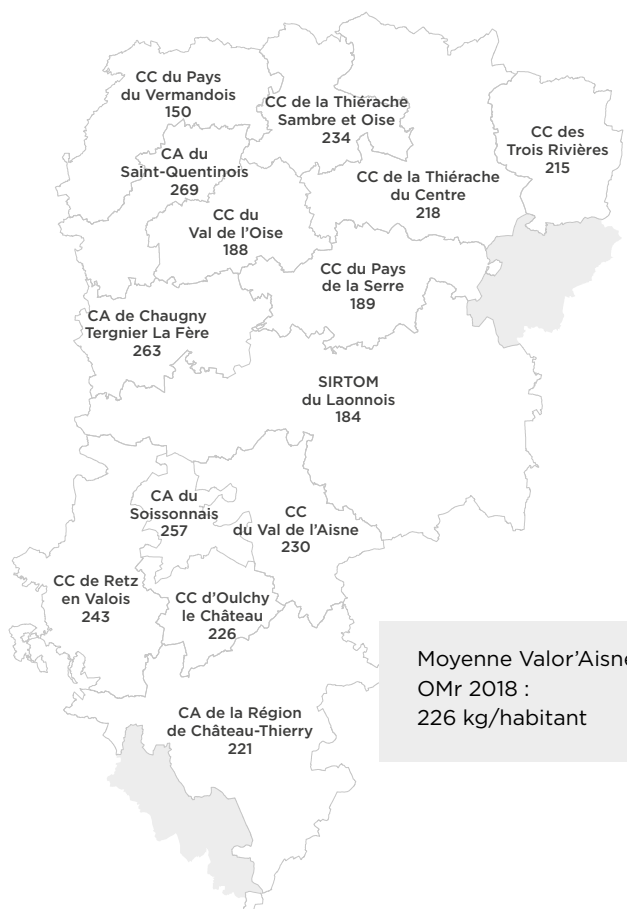
Si l'on ajoute les refus de tri, pour considérer l'ensemble des déchets stockés hors encombrants, les axonais ont produit en moyenne 237 kg/habitant en 2018.

Année	Déchets enfouis (OMr) (kg/habitant traité)
2010	251
2018	226

Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2012) montrent une baisse de la production d'OMr, la moyenne nationale est de 269 kg/habitant/an, soit 19 kg/habitant/an de moins qu'en 2010.

La moyenne picarde est de 261 kg/habitant/an pour l'année 2012.



PROJETS

EcoCentre à Grisolles

En 2019, les équipes de terrassement prépareront une nouvelle alvéole de stockage pour réceptionner les déchets ultimes. Ces travaux consistent à terminer le système de récupération des lixiviats et à finaliser les aménagements de gestion des eaux pluviales ruisselant sur l'arrière du site pour les acheminer vers les bassins de stockage et d'infiltration prévus à cet effet.

Les études prévisionnelles indiquaient un pic de production de lixiviats lors de l'exploitation des alvéoles 7 et 8. En effet, les déchets rejettent du lixiviat pendant plusieurs années après leur stockage, ce qui entraîne une augmentation des volumes collectés au fur et à mesure du remplissage des alvéoles.

En 2019, l'installation temporaire d'une unité d'osmose inverse doit permettre de compléter les capacités existantes de traitement du lixiviat sur site. L'osmose inverse permet de séparer l'eau du lixiviat pour obtenir un lixiviat concentré d'une part (saumure, traitée en extérieur) et un perméat épuré qui peut rejoindre le milieu naturel (via le bassin des eaux pluviales). La qualité du perméat est surveillée en continu avant le rejet vers le milieu naturel.

Pendant l'année 2018, le plan de gestion du risque des nuisances olfactives a permis des investigations sur site : audit du réseau de valorisation du biogaz, cartographie des émissions diffuses sur les couvertures des alvéoles, campagnes de mesure du sulfure d'hydrogène (H₂S). En parallèle, la mise

en place d'un jury de nez avec la participation de riverains a permis de faire la corrélation entre l'exploitation du site et la gêne olfactive ressentie au niveau des habitations.

Certaines solutions techniques déterminées à la suite de ces études ont déjà été mises en oeuvre au cours de l'année. En 2019, des capteurs permettant de mesurer les émissions odorantes seront installés sur site pour poursuivre le travail engagé.

Enfin, concernant la gêne occasionnée auprès des riverains, leur participation au jury de nez sera de nouveau sollicitée car elle reste essentielle pour valider ou corriger les mesures prises sur site.

Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Au premier trimestre 2019, des échantillons d'OMr seront prélevés sur l'ensemble du département puis triés en une cinquantaine de catégories. Cette analyse permettra d'évaluer la composition des OMr selon le secteur géographique et le type d'habitat.

Ces résultats permettront d'aider à l'orientation des politiques de prévention et gestion des déchets et d'identifier les produits qui pourraient faire l'objet d'une valorisation plus poussée ou d'actions de prévention.



Accompagnement de 15 entreprises du territoire

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, un accompagnement de 15 entreprises du territoire sera réalisé dans le cadre du dispositif « TPE, PME, gagnantes sur tous les coûts ». Il a pour objectif d'identifier au sein des entreprises leurs pertes énergie / matière / déchets et de proposer un plan d'actions pour les réduire et réaliser des économies.

Signature d'une convention de partenariat avec l'usine SAICA PAPER

L'usine SAICA PAPER, implantée à Venizel dans le Soissonnais est spécialisée dans la fabrication de papier recyclé. Dans son process de production, SAICA consomme de la vapeur (475 000 tonnes produites par deux chaudières bicom bustibles : gaz et biogaz).

Impliqué dans une démarche de développement durable, SAICA PAPER a construit courant 2018 une centrale de valorisation énergétique ayant pour centre de gravité une chaudière biomasse de 44 MWh thermiques. Cette chaudière est alimentée par de la biomasse extérieure (75 500 tonnes, essentiellement du bois B) et par des sous-produits d'épuration internes (26 000 tonnes/an).

Cette installation permettra à l'usine de réduire de 89% sa demande en gaz par rapport à sa consommation actuelle. Valor'Aisne s'est engagé à fournir, à partir de mars 2019, les bois de déchetteries produits sur le territoire, soit environ 10 000 tonnes/an. Ces bois seront préalablement préparés (broyés et affinés) selon les critères de qualité nécessaires pour le bon fonctionnement de la chaudière.

Organisation d'un évènement pour mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de l'économie circulaire et des nouveaux modèles économiques

En janvier 2019, un évènement à destination des acteurs économiques du territoire sera organisé à la Maison des Arts et Loisirs de Laon afin de présenter le concept d'économie circulaire et des retours d'expérience d'entreprises déjà engagées dans ce type de démarche.

Extension des consignes de tri

En fin d'année 2018, Valor'Aisne a recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour préparer et coordonner avec ses collectivités adhérentes la réponse à l'appel à projets de CITEO pour le passage aux extensions de consignes de tri.

Les dossiers de candidature pour la modernisation des centres de tri et la mise en place de la collecte devront être déposés auprès de CITEO au plus tard le 1^{er} mars 2019. L'annonce des dossiers sélectionnés est prévue début juillet 2019.

Vers une adaptation des centres de tri aux extensions des consignes de tri

Initiation d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Dans le cadre du CODEC, une zone d'activité du territoire sera accompagnée courant 2019/2020 dans une démarche ayant pour objectif de favoriser la mise en relation et l'identification de synergies que les entreprises pourraient avoir intérêt à mettre en œuvre.

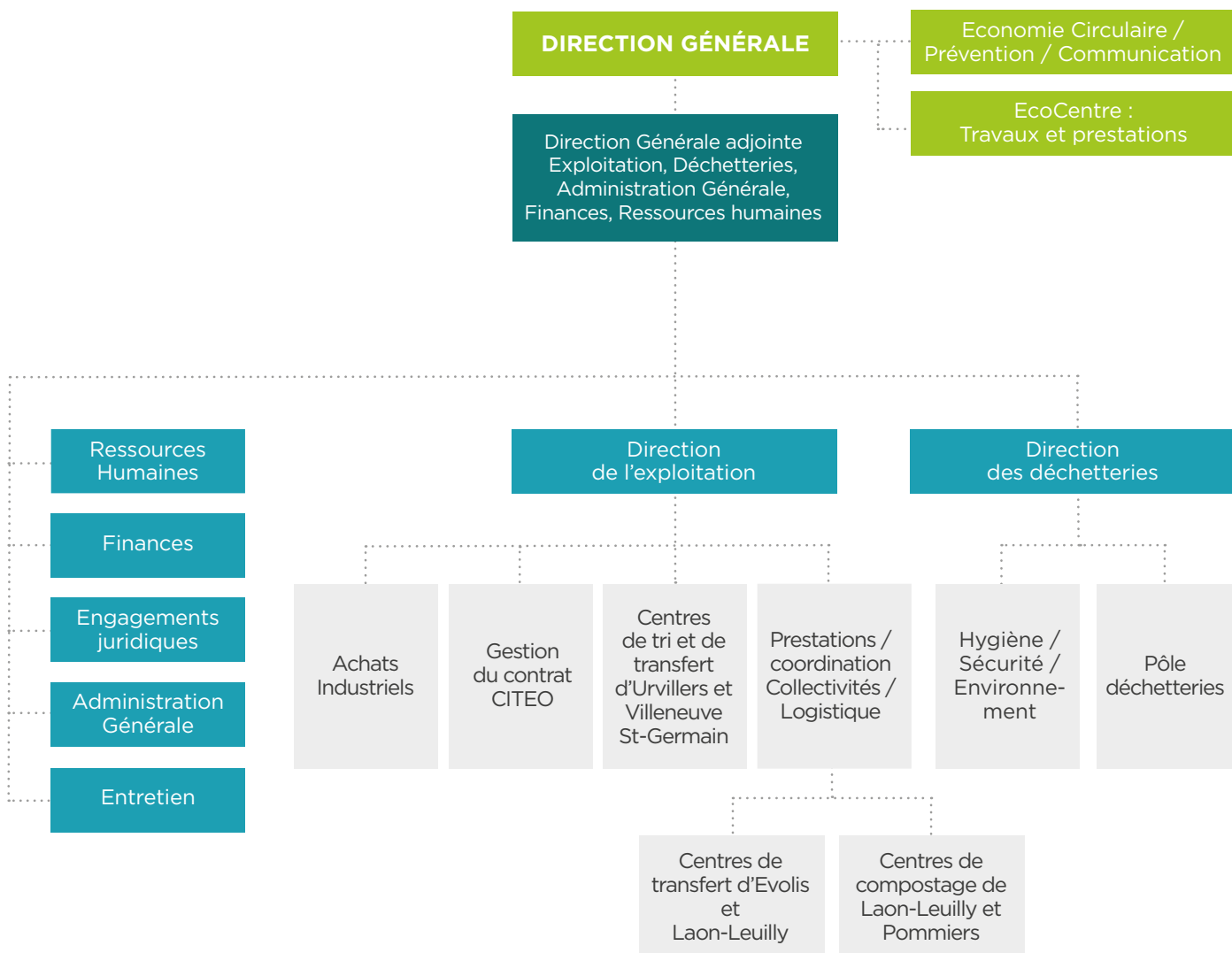
La gestion des déchets comme fer de lance de l'économie circulaire

LES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe

En 2018, Valor'Aisne comptait 138 agents permanents répartis entre les sites de Barenton-Bugny, d'Urvillers, de Laon et de Villeneuve-Saint-Germain. Les différentes tâches à effectuer pour la bonne marche du Syndicat sont très variées, passant des métiers de trieurs, caristes, agents de pont-bascule, chauffeurs, ..., aux métiers administratifs tels que comptables, chargé des ressources humaines, chargé de mission, assistantes, encadrants, ...

Tous les agents de Valor'Aisne œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité pour le traitement des déchets des ménages axonais.



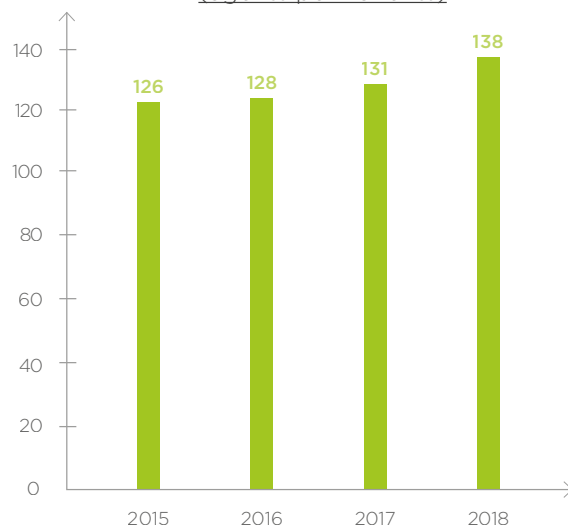
Contrats aidés

Valor'Aisne met en œuvre une politique d'insertion professionnelle.

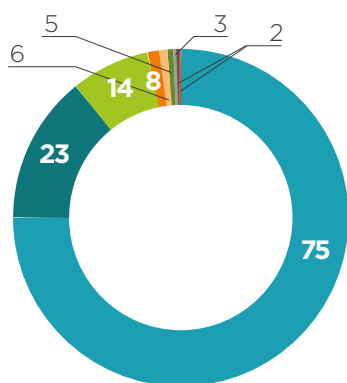
Le recrutement d'agents en contrat aidé permet de professionnaliser à plus long terme des agents rencontrant des difficultés pour trouver du travail. Ces agents bénéficient d'un accompagnement personnalisé et de formations.

Sur les 167 contrats aidés recrutés entre 2003 et 2018, 40 ont été intégrés à l'équipe comme stagiaires à la fin de leur contrat (soit 24%).

Evolution des effectifs (agents permanents)

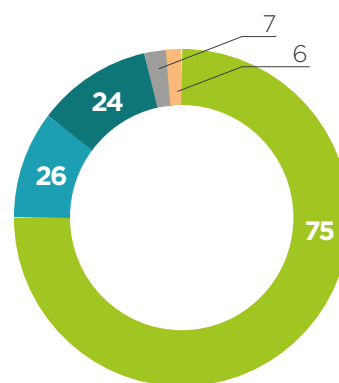


Répartition des effectifs permanents 2018 par type de poste



- Compostage (2)
- Administration
- Déchetteries (6)
- Transfert
- Prévention (3)
- Pont / Bascule (5)
- Tri
- Entretien / Maintenance

Répartition des effectifs permanents 2018 par site



- Urvillers / Evolis
- Déchetterie
- Laon / Leully
- Siège
- VSG



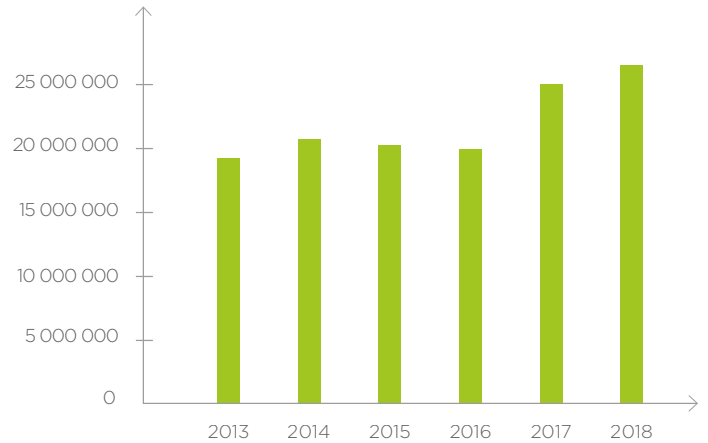
LES FINANCES

Les dépenses

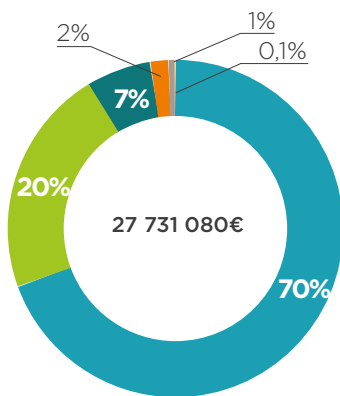
Les dépenses de fonctionnement représentent 27 731 080 € HT en 2018, soit une hausse de 10,1 % par rapport à 2017. 70% des dépenses sont liées aux charges d'exploitation, pour un montant de 19,3 millions € HT. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 376 799 € HT.

Valor'Aisne étant assujéti à la TVA, tous les montants sont exprimés hors taxe.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en €/HT)

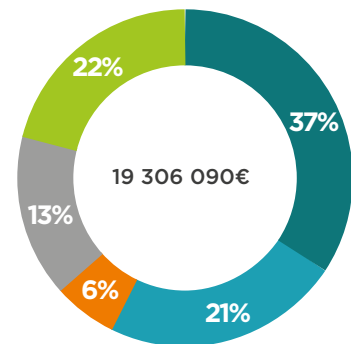


Dépenses de fonctionnement 2018 (en €/HT)



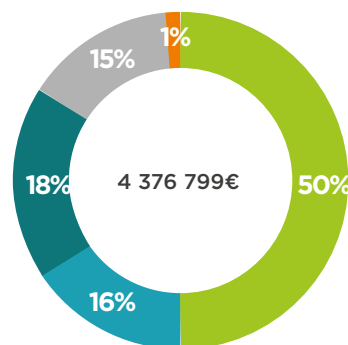
- Charges d'exploitation 19 306 090€
- Charges de personnel 5 557 192€
- Amortissements 1 979 831€
- Interêts emprunts 583 419€
- Dotations aux provisions 267 717€
- Autres charges de gestion courantes et charges exceptionnelles : 36 825€

Charges d'exploitation 2018 (en €/HT)



- Prestations d'enfouissement 7 183 358€
- Prestations de tri 0€
- Reversement et soutiens vente matériaux (citéo et déchetteries) 2 604 696€
- Prestation de transfert 1 129 617€
- Traitement des flux de déchetteries 4 113 077€
- Exploitation sites et siège Valor'Aisne 4 275 342€

Dépenses d'investissement 2018 (en €/HT)



- EcoCentre la Tuilerie 775 389€
- Equipement Urvillers 43 044€
- Aménagements sites 659 788€
- Opérations non affectées 2 205 156€
- Centre de transfert Villeneuve 693 422€

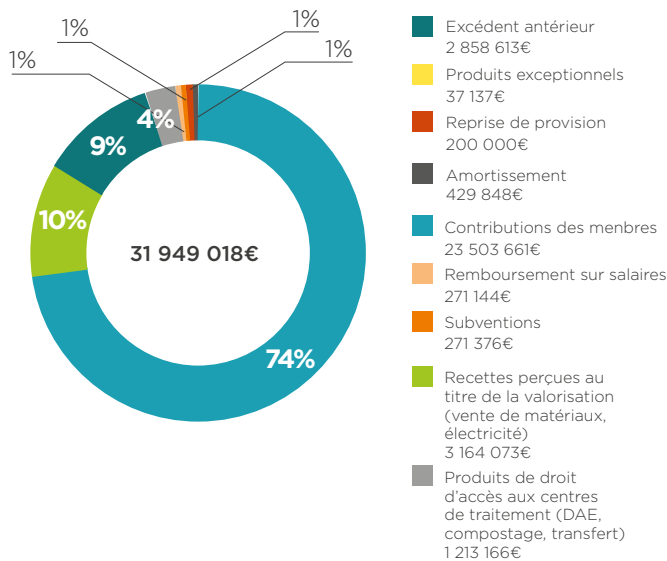
Le coût moyen de traitement des déchets en légère baisse

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 31 949 018 € HT et les recettes d'investissement à 4 247 808 € HT. La principale source de financement du Syndicat est la contribution des collectivités adhérentes. Ces contributions représentent 74 % des recettes de fonctionnement de Valor'Aisne soit environ 23,5 millions € HT.

En 2018, le coût moyen de traitement des déchets par habitant est de 45,57 € HT (- 2,5 % par rapport à 2017).

Recettes de fonctionnement 2018 (en €/HT)



Mode de calcul de la contribution

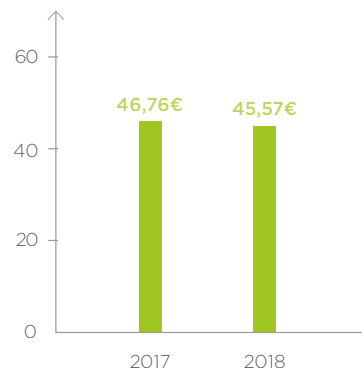
27

La contribution à Valor'Aisne se calcule sur :

- un coût à l'habitant pour les dépenses de l'administration générale, de transfert, de tri et d'investissement,
- un coût à la tonne pour les déchets enfouis (OMr, encombrants, refus de tri), les déchets verts et biodéchets de porte-à-porte et les déchets collectés en déchetterie.

Ce mode de calcul a pour objectif d'inciter les collectivités à réduire la quantité de déchets stockés, en communiquant sur la prévention et le tri des déchets.

Evolution du coût moyen de traitement par an, hors recettes de valorisation (en €/HT/hab)



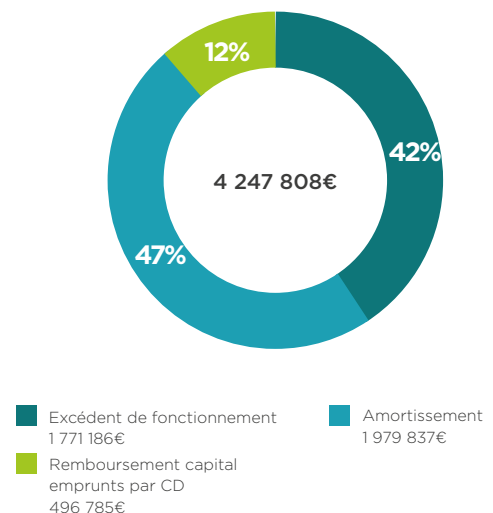
Indicateurs financiers (transfert et traitement, hors déchetteries)

Coût aidé / t	2016	2017	2018*
OMr	79,77€	83,13€	85,39€
Recyclables secs (hors verre)	212,25€	225,38€	230,29€
Déchets verts	45,16€	39,62€	24,29€
Déchetteries		42,14€	37,28€

Coût complet / t	2016	2017	2018*
OMr	86,27€	93,54€	96,64€
Recyclables secs (hors verre)	238,89€	245,30€	247,69€
Déchets verts	49,45€	49,92€	25,97€
Déchetteries		52,65€	51,37€

Coût aidé / Hbt	2016	2017	2018*
OMr	19,74€	21,37€	21,89€
Recyclables secs (hors verre)	11,54€	12,25€	12,44€
Déchets verts	1,47€	0,69€	0,59€
Déchetteries		6,13€	7,85€

Recettes d'investissement 2018 (en €/HT)



Coût complet / Hbt	2016	2017	2018*
OMr	23,48€	24,05€	24,78€
Recyclables secs (hors verre)	12,98€	13,34€	13,38€
Déchets verts	1,64€	0,87€	0,63€
Déchetteries		6,91€	10,82€

* Sous couvert de la validation de la matrice par le bureau d'étude missionnée par l'ADEME.



**Zone du Champ du Roy
3 rue Montaigne
CS 10667
02000 LAON**

Tél. 03 23 23 78 20 / Fax. 03 23 23 08 04

SIRET. 250 208 790 000 98 - APE 3821Z

info@valoraisne.fr